

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL17122020-02

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2021

VILLE
DE
LOON-PLAGE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	27	29

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Eric ROMMEL, Maire.

Etaient présents :

M. Eric ROMMEL, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Vincent JEANNEKIN, Mme Sandrine MILLIOT, M. François ROSSEEL, Mme Caroline HOOGSTOEL, M. Johann CARON, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Marie LIVOURY, M. Patrice MILLIOT, Mme Annie VANSTEENKESTE M. Jean-Luc WOUSSEN, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Marie-Astrid FOLEY, M. Jacky LERICHE, Mme Laurence BEAURIN, M. Michael WOESTYN, Mme Ludivine DEBREYNE, M. Vincent NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT, M. Yohan WILHELM, M. Florent LEFERME, Mme Aurélie HEBINCK, Mme Sarah LIMOUSIN, Mme Justine LOQUET, M. Quentin RYCKEMBUSCH, Mme Clara ELLEBOODE.

Etaient excusés et représentés :

Mme Sandrine FLAVIGNY donne pouvoir à M. Patrice MILLIOT, M. Tony GIONNANE donne pouvoir à M. Johann CARON

Secrétaire de séance : Clara ELLEBOODE

DEL17122020-02 - Approbation du Budget Primitif pour l'année 2021

Rapporteur : Monsieur Patrice MILLIOT, Conseiller Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif pour l'année 2021.

LOON PLAGÉ, le 17 décembre 2020

Monsieur Eric ROMMEL, Maire

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20201217-DEL1712202002M-DE

M. le Maire, par la présente, exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Date de réception en préfecture : 01/12/2020
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



BUDGET PRIMITIF 2021

Table des matières

<u>I.</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	3
<u>A.</u>	<u>Recettes de fonctionnement :</u>	3
<u>1)</u>	<u>Chapitre 013 - Atténuations de charges</u>	3
<u>2)</u>	<u>Chapitre 70 - Produit des services</u>	4
<u>3)</u>	<u>Chapitre 73 - Remboursements, impôts.</u>	4
<u>4)</u>	<u>Chapitre 74 - Dotations et participations</u>	5
<u>5)</u>	<u>Chapitre 75 - Autres charges</u>	6
<u>6)</u>	<u>Chapitre 76 - Produits financiers :</u>	6
<u>7)</u>	<u>Chapitre 77- Produits exceptionnels</u>	6
<u>B.</u>	<u>Dépenses de fonctionnement</u>	6
<u>1)</u>	<u>Chapitre 011 - Dépenses de gestion</u>	7
<u>3)</u>	<u>Chapitre 014 - Atténuation de charges</u>	9
<u>4)</u>	<u>Chapitre 65 - Subventions et participations</u>	9
<u>5)</u>	<u>Chapitre 66 - Charges financières</u>	11
<u>6)</u>	<u>Chapitre 67- Charges exceptionnelles</u>	11
<u>7)</u>	<u>Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires</u>	11
<u>II.</u>	<u>Section d'Investissement</u>	13
<u>A</u>	<u>Recettes</u>	13
<u>B</u>	<u>Dépenses</u>	13
<u>III.</u>	<u>La dette :</u>	16
	<u>Conclusion : l'épargne</u>	20

Propos préliminaires :

Le budget 2021 a été construit sur fonds de crise sanitaire. Cela a donc eu un effet sur les choix réalisés et les orientations prises pour sa construction :

- ✓ Intégration des surcoûts en fonctionnement liés aux acquisitions d'équipements de protections sanitaires (masques, gels virucides et autres)
- ✓ Introduction d'actions nouvelles dans le cadre du nouveau mandat notamment en termes de programmation culturelle.
- ✓ Grande prudence dans l'évaluation des recettes (produits du domaine, revalorisation des bases fiscales de la taxe foncière notamment)
- ✓ Poursuite du désendettement de la commune
- ✓ Pas d'augmentation de taux de fiscalité en 2021.

I. Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement :

Les recettes totales de fonctionnement de la commune devraient s'élever en 2021 à 19 149 280 € contre 19 281 830 € en 2020, soit une baisse de 0,68%.

L'évolution de nos recettes par chapitre budgétaire serait la suivante :

	BP 2020	BP 2021
013 – Atténuation de charges	80 000,00 €	90 000,00 €
70 – Produits de services	328 600,00 €	354 000,00 €
73 – impôts et taxes	18 039 180,00 €	18 185 080,00 €
74 – Dotations et participations	505 100,00 €	348 800,00 €
75 – Autres produits	277 350,00 €	124 300,00 €
76 - produits financiers	100,00 €	100,00 €
77 - produits exceptionnels	14 500,00 €	12 000,00 €
042 – Recettes d'ordre	37 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL	19 281 830,00 €	19 149 280,00 €

1) Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre comporte principalement les remboursements attribués par l'assurance du personnel, les indemnités journalières versées par la caisse primaire d'assurance maladie ou encore des versements de l'ASP.

Les crédits ont fortement diminué dans ce chapitre depuis ces dernières années, puisque la commune a revu les modalités de son assurance statutaire, compte tenu de la nature de sa sinistralité en autoassurant la longue maladie et en privilégiant une

police d'assurance pour les accidents de travail, la maternité et décès.

Compte tenu de ces éléments, ce chapitre est évalué à 90 000 € en 2021 contre 80 000 euros en 2020.

2) Chapitre 70 - Produit des services

Sont ici repris les produits perçus auprès des usagers :

- ✓ La restauration scolaire et les classes transplantées pour 100 000 €,
- ✓ Les droits pour les activités estivales 50 000€ : leur évaluation est difficile à réaliser compte tenu du fait que les résultats de la saison estivale dépendent de la météo, et de l'ouverture des équipements municipaux concernés à savoir la maison de la nature qui a fait l'objet d'une fermeture assez longue sur l'année 2020 du fait de la crise.
- ✓ La restauration personnes âgées pour 85 000 €,
- ✓ Les droits cimetière et taxes funéraires 1 600 €,
- ✓ Les locations diverses (jardins familiaux, tables et chaises) pour 3 000 €,
- ✓ Les redevances annuelles du domaine (pour les stations radios électriques type SFR orange) évaluées à 9 000 €,
- ✓ La refacturation des mises à disposition de personnel support par la ville au CCAS (RH, finances, entretien des locaux, garage, informatique...) 26 000 € et du centre socio-culturel pour 54400 €

Estimées à 328 600 € pour 2020, elle pourrait être évaluées à 354 000 euros en 2021. L'écart se justifie par l'imputation dans ce chapitre des refacturations de personnels mis à disposition du centre socio culturel qui étaient réalisées au chapitre 013 auparavant.

3) Chapitre 73 - Remboursements, impôts.

Le produit du chapitre est estimé à 18 039 180 € en 2020 contre 18 185 080 € en 2021 soit une hausse de 0,81%.

C'est le chapitre qui comporte le plus d'incertitudes à ce jour, compte tenu du projet de loi de finances toujours en cours de discussion.

La réforme de suppression de la taxe d'habitation va entrer dans sa première phase pour les 20 % de contribuables restant. La ville n'a donc plus de pouvoir de taux sur elle. Elle bénéficie encore de marge de manœuvre sur sa taxe foncière.

Concernant cette dernière, le budget a été construit sur une hypothèse de revalorisation des bases à 0,6 % qui correspondent aux projections de la banque postale de septembre dans sa note de conjoncture

L'attribution de compensation est évaluée à 7 847 950 €.

La dotation de solidarité communautaire est quant à elle évaluée à 875 900 €.

La taxe sur l'électricité est chiffrée à 115 000 € et celle sur les pylônes à 40 600 €

De même, les droits de mutations à titre onéreux sont évalués à 110 000 €.

Concernant ces deux derniers postes, les évaluations sont réalisées de manière très prudente dans la mesure où cela est très fluctuant d'un exercice à l'autre et la crise sanitaire rend encore plus imprévisible l'évolution de ces recettes.

4) Chapitre 74 - Dotations et participations

Elles sont estimées à 348 800 euros pour 2021 contre à 505 100 euros pour 2020 soit une baisse de 44 %.

La ville va perdre le bénéfice du contrat enfance jeunesse qui devrait disparaître être remplacée par une convention territoriale globale conclue directement entre la CAF et le centre socio culturel auquel la commune reversait pour la partie de la subvention qui le concernait.

Ce chapitre comprendrait également la participation de l'état à hauteur de 45 % pour le recrutement de personnes en parcours emplois compétence.

Le chapitre regroupe encore :

✓ Diverses compensations au titre des taxes locales (taxe foncière estimée à 22 700 €, taxe d'habitation estimé à 140 400 €),

✓ Le fonds de compensation de la CUD pour la fréquentation des équipements communautaires par les écoles pour 8 000 €,

✓ La participation de 15 000 € de la région au festival Het Lindeboom.

5) Chapitre 75 - Autres charges

Estimées à 277 350 € en 2020, elles étaient évaluées à 124 300 € en 2021, soit une baisse de 55%.

Ce chapitre comprend :

✓ Les loyers des immeubles de la commune pour 75 000 € :
La commune ayant perdu son locataire au restaurant, ce dernier ne devrait être reloué que dans le courant de l'année 2021. La crise sanitaire en cours risque d'être un obstacle à ce

que cette opération se face rapidement tant que le contexte économique sera aussi fragilisé.

✓ La redevance de 17 300 € de Numéricâble pour la mise à disposition des fourreaux de la commune.

✓ Des autres produits divers de gestion courante pour 32 000 €.

6) Chapitre 76 - Produits financiers :

Sont imputés sur ce chapitre les dividendes de la commune du fait de la détention de parts sociales à la caisse d'épargne, soit 100 euros en 2021.

7) Chapitre 77- Produits exceptionnels

Estimées à 27 500 € en 2019, elles sont évaluées à 12 000 € en 2021.

Sont repris dans ce chapitre :

- ✓ 5 000 € pour les partenariats perçus à l'occasion du festival,
- ✓ 2 000 € les annulations de mandats sur exercices antérieurs,
- ✓ 5 000 € au titre des produits exceptionnels divers sur lesquels sont imputés par exemple les remboursements de sinistres.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient en 2021.

Les dépenses réelles passeraient à 16 104 715 € en 2021 contre 15 329 104 € en 2020, soit une hausse de 5,05 %.

Elles seraient réparties comme suit :

	<i>BP 2020 EN €</i>	<i>BP 2021 EN €</i>
<i>011 - Dépenses de gestion</i>	4 216 550	4 686 670
<i>012 - Charges de personnel</i>	6 627 600	6 670 200
<i>014 - Atténuation des charges</i>	152 000	152 000
<i>65 - Subventions</i>	4 159 852,86	4 307 245
<i>66 - Charges financières</i>	91 601,44	63 000
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	30 500	35 600
<i>68 - Dotations aux provisions</i>	51 000	40 000
<i>042 - Ecritures d'ordres (dotations aux amortissements)</i>	650 000	690 000
<i>023 - Virement</i>	3 302 725,70	2 354 565
TOTAL	19 281 830	19 149 280

1) Chapitre 011 - Dépenses de gestion

Les dépenses de ce chapitre passeraient de 4 216 550 € en 2020 à 4 686 670 € en 2021 soit une hausse de 11,14 %.

Ce chapitre est marqué par des créations de services gestionnaires pour un meilleur suivi de certaines dépenses :

✓ Le garage : la ville a souscrit des contrats de leasing pour certains véhicules de services, d'autres contrats pour les batteries des véhicules électriques. Cela permet également un meilleur suivi des contrôles techniques, des entretiens mécaniques et plus largement de l'état général des véhicules, des assurances... Les crédits correspondants ont été détachés du service espaces verts.

✓ Le service environnement : ce budget sera attribué au nouveau chargé de mission qui travaillera au déploiement des actions municipales de mandat sur cette thématique.

✓ Certains services voient leurs dépenses augmenter :

- Les services techniques en raison de la mise en place de contrats de maintenance sur les créneaux et l'éclairage public.

- Les ressources humaines qui doivent prendre en charge les formations des contrats PEC, ainsi que les dépenses d'entretien des locaux sous-traitées.

- Le service des sports récupère à son compte des contrats de maintenance pour le matériel sportif jusque-là suivis par d'autres services

- Pour les finances, un audit de la TVA est en cours de même que pour le guichet unique avec la procédure de reprise de concessions qui nécessite le recours à un AMO.

- La médiathèque, l'école de musique et la direction culturelle aimeraient développer leurs animations et renforcer la programmation sur le festival Het Lindeboom.

- La direction économique souhaite quant à elle continuer à développer des actions avec ses commerçants en mettant en place des opérations ponctuelles pour développer la fidélisation des clients des commerçants loonois. Les contours du projet restent à définir et se feront dans le cadre d'une consultation de marché public.

• Le service informatique doit faire face à des contrats de maintenance toujours plus nombreux du fait de la dématérialisation des procédures comptables, contrôle de légalité, conseil municipal entre autres.

✓ Pour les autres services, les dépenses sont stabilisées.

Aussi, par service, la répartition des crédits serait la suivante :

SERVICE	2020	2021	Évolution
Énergie	853 000,00 €	850 000,00 €	-0,35
Animation du midi	6 400,00 €	28 360,00 €	343,13
Administration générale	204 500,00 €	231 500,00 €	13,20
Médiathèque	38 000,00 €	48 900,00 €	28,68
Communication institutionnelle	108 000,00 €	101 540,00 €	-5,98
Direction économique	120 700,00 €	185 000,00 €	53,27
Cuisine	302 550,00 €	311 700,00 €	3,02
Enseignement	195 000,00 €	192 000,00 €	-1,54
Espaces verts	670 800,00 €	601 800,00 €	-10,29
Action culturelle	558 800,00 €	575 800,00 €	3,04
Finances	25 880,00 €	55 720,00 €	115,30
Guichet unique	36 520,00 €	42 400,00 €	16,10
Informatique	222 500,00 €	305 750,00 €	37,42
Magasin	107 500,00 €	119 500,00 €	11,16
Maintenance	146 800,00 €	146 800,00 €	0,00
École de la musique	19 800,00 €	24 850,00 €	25,51
Service ressources humaines	243 300,00 €	260 300,00 €	6,99
Secrétariat du maire	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00
Sports	24 500,00 €	29 500,00 €	20,41
Services techniques travaux neufs	297 500,00 €	418 000,00 €	40,50
garage		47 000,00 €	
service environnement		5 000,00 €	
acmo	31 500,00 €	102 250,00 €	224,60
Total	4 218 570,00 €	4 686 670,00 €	11,10

2) Chapitre 012 – Masse salariale

Dans ce chapitre sont inscrits en 2020 contre 6 670 200 € en 2021 contre 6 627 600 € en 2020 soit une hausse de 6,4 %.

Le chapitre est impacté par le glissement vieillesse technicité classique qui marque la carrière des titulaires.

Les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés en interne voire en externe mais rarement au coût de la personne partie. Cela représenterait 4 à 5 agents en 2021.

Un poste de chargé de mission environnement devrait être pourvu sur 2021 ainsi qu'un renfort à la direction des ressources humaines sur un poste de gestionnaire RH.

Quand les missions sont temporaires, il a été fait le choix de recourir à des CDD qui ne pèsent pas de manière permanente sur la masse salariale.

Aussi, le budget 2021 se caractérise par la volonté politique de poursuivre le déploiement des contrats dit parcours emploi compétence avec une prévision de 25 contrats ce qui aura un impact sur le budget formation en 011. La commune aurait ainsi une participation de l'état qui pourrait avoisiner les 45 % du coût de chaque agent ainsi recruté.

Le budget prévoit également l'intégration des animatrices cantines en contrats pour 3 ans pour répondre aux remarques de la chambre régionale des comptes à l'occasion de son dernier contrôle.

Un poste d'apprenti est pérennisé sur l'exercice.

Ce budget comprend également l'assurance statutaire qui devrait baisser en 2021 suite à la dernière consultation lancée en 2020, la médecine préventive, la cotisation plurelya...

Aussi en termes de chiffres, la ligne titulaire connaît une augmentation de l'ordre de 9,3 %, alors que celle des non titulaire baisse de 7,4 %. La ligne cotisation retraite baisse de 3,5 %.

3) Chapitre 014 – Atténuation de charges

Une seule dépense imputée dans ce chapitre à savoir la contribution de la commune reversée au titre de la perte de DGF évoquée précédemment soit 152 000€ destinée à contribuer au redressement des finances publiques.

4) Chapitre 65 – Subventions et participations

Les crédits de ce chapitre s'élèveront à 4 307 245 € en 2021 contre 4 159 852,86 € en 2020.

Ce chapitre comprend :

- Les frais et indemnités des élus locaux, leurs frais de formation obligatoire

dans l'année de renouvellement du mandat ;

- Les subventions aux associations locales dont la répartition serait la suivante :
-

THEMATIQUE	MONTANT EN EUROS
VIE ASSOCIATIVE	38 500,00 €
CULTURE FETES	3 815,00 €
ACTION SOCIALE/ CCAS	48 680,00 €
ADMINISTRATION	35 000,00 €
VIE ECONOMIQUE	16 200,00 €
ENVIRONNEMENT	7 850,00 €
ENSEIGNEMENT	14 750,00 €
SPORTS	42 800,00 €
	207 595,00 €

A cette liste, il convient d'y ajouter nos subventions supérieures à 23 000 euros donnant lieu à contrat d'objectif :

Association	Montant de la subvention	OBSERVATION
Centre socio-culturel	1 360 940,00 €	supplément pour les colonies de l'été
Football club de Loon-Plage	275 000,00 €	Maintien par rapport à 2020
Tennis club de Loon-Plage	78 000,00 €	la subvention de l'équipe première est gelée car elle n'a pas joué en 2020 et le club n'a pas fait les dépenses escomptées
L'association sportive de Loon-Plage (Basket)	340 000,00 €	Maintien par rapport à 2020
Arts Martiaux Loonois	34 000,00 €	Maintien par rapport à 2020
L'amicale du personnel	35 000,00 €	Maintien par rapport à 2020
L'OCCE	14 560,00 €	Pas de subvention pour Gérard Philippe qui n'a pas fait partir les enfants en classes transplantées en 2020
Wellouej (musée des jeux)	50 000,00 €	modalités de la convention revues pour un financement de 70 % des dépenses de fonctionnement prévues au BP
Total	2 187 500,00 €	

- La participation à l'école privée : 200 000 € ; Des crédits sont prévus en plus de la participation évaluée à 180 000 euros pour prévoir le départ en classes transplantées de toutes les écoles si la situation sanitaire le permet.
- La subvention au CCAS pour 700 000 € ;

- La contribution au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour 659 000 €. La contribution augmenterait en effet de 70 000 euros par rapport à 2020.

Le chapitre prévoit également les reversements du produit du contrat enfance jeunesse de 2020 que la commune perçoit de la CAF pour la partie des actions financées par le centre soit 180 000 € estimés pour 2020.

5) Chapitre 66 - Charges financières

Elles s'élèveront en 2020 à 63 000 €. Ce poste comprend le remboursement des intérêts de la dette pour 74 000 € et - 11 000 € au titre des intérêts courus non échus¹.

6) Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Ce chapitre est évalué à 35 600 € en 2021.

Ce chapitre comprend principalement les lignes :

- ❖ Subventions exceptionnelles aux associations pour 20 000 € ;
- ❖ Écritures de titres annulés sur exercice antérieur pour 3 000 € ;
- ❖ Autres charges exceptionnelles pour 11 100 € ;
- ❖ Autres charges de gestion pour 1 000 €
- ❖ Et enfin 500 € sur la ligne intérêts moratoires.

7) Chapitre 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires

Au nom du principe de prudence budgétaire, il y a lieu d'inscrire deux provisions, qui correspondent à :

- Une provision pour risque en raison de la nécessité de s'autoassurer pour faire face au risque qui n'est plus couvert par une assurance statutaire à savoir la longue maladie pour 25 000€.
- Une enveloppe de 15 000 € pour une provision éventuelle liée aux dépréciations pour compte de tiers.

Elles seront constituées en cours d'exercice au gré du besoin durant la période d'exécution budgétaire en fonction de la survenue du risque.

1

Lorsque la commune souscrit un emprunt, le paiement de la première annuité intervient en général à termes échus durant l'année qui suit celle au cours de laquelle le versement des fonds a été effectué. Toutefois les intérêts courts à compter du versement des fonds. On appelle ICNE la part des intérêts dus (courus) au cours d'un exercice mais qui ne sont pas payés (échus) au cours de ce même exercice.

ICNE 2018 Mandat émis pour 57 166,72 euros annulé début 2019 et mandat de fin d'exercice 2019 pour 46028,63 soit l'opération suivante $-57166,72+46\ 028,63= -11\ 138,09$

Conclusion intermédiaire

Au vu de ces éléments, la commune dégagerait un autofinancement prévisionnel de 3 009 565 € en 2021 (Ce chiffre correspond à la somme du virement 2 354 565 + les écritures d'amortissement 690 000 € + 35 000 € correspondant aux écritures de transferts entre section). Ce chiffre s'élevait à 3 915 725,70 € en 2020.

II. Section d'Investissement

Ce budget s'équilibre à 8 458 300€ euros en se basant sur un programme d'investissement de 7 046 300 euros en partie autofinancé par la commune.

A Recettes

Les recettes peuvent être estimées à 8 588 300€ comprenant :

- Les dotations aux amortissements	690 000 €
- Le virement	2 354 565 e
- Les opérations patrimoniales 041	400 000 €
- Le FCTVA	600 000 €
- Cessions	307 000 €
- Subventions	0
- Emprunt d'équilibre	5 118 340,91 €
Total	9 469 505,91€

B Dépenses

Le remboursement du capital de la dette représentera 940 000 € en 2021.

Par ailleurs 35 000 € sont à inscrire au titre des opérations d'ordre, et 400 000 € au titre des opérations patrimoniales.

A cela vient s'ajouter un programme d'investissement de 7 944 905,91 € réparti par opération comme suit :

n°d'opé	libellé	montant
1001	MATERIEL MOBILIER POUR LES SERVICES	277 750,00
1002	ACQUISITION MATERIEL MOBILIER POUR LES ECOLES	17 500,00
1005	MATERIEL MOBILIER VRD	40 000,00
1006	VRD	50 000,00
1007	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	460 000,00
1008	TRAVAUX ECOLES	34 000,00
1009	PARC GALAME	33 600,00
1010	BATIMENTS COMMERCIAUX	50 000,00
10111	CONSTRUCTION REHABILITATION EQUIPEMENTS CENTRAUX	4 847 055,91
1012	VIDEOPROTECTION	75 000,00
1013	ACQUISITIONS FONCIERES	50 000,00
1014	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	10 000,00
1015	CONTRAT PERFORMANCE ENERGETIQUE	2 000 000,00
	Total	7 944 905,91

Le chapitre comprend enfin des dépenses imprévues pour 150 000 €

Aussi peut-on citer quelques exemples d'investissements retenus pour l'exercice 2021 :

Les grosses opérations de l'exercice structurées en AP/CP : La construction et

réhabilitation d'équipements centraux

Cette rubrique regroupe :

- Les réhabilitations sur équipements centraux (construction maison de l'enfance pour 2 847 055,91 € et réhabilitation de la salle Coluche pour 2 000 000 €)
- Le marché de performance énergétique pour 2 000 000 €

Soit une enveloppe de 6,847 millions d'euros.

Les projets récurrents :

- Acquisition de matériels pour les services : une enveloppe de 277 500 € sur cette opération dont voici quelques exemples :
 - Cuisine centrale 15500 €
 - Direction culturelle 59800 à répartir en matériel divers pour le service et pour la salle Rommel qui servira de lieu de repli durant les travaux de Coluche notamment
 - Médiathèque 8000 €
 - Matériel informatique 90 200 €
 - Ecole de musique 7 800 €
 - Divers matériels pour les services techniques pour 40300 €
 - 50 000 € pour la direction économique pour la mise en place de son projet avec les commerçants et du matériel pour le parc ou la maison de la nature.
- Matériel Mobilier pour les écoles : 17 500 € pour du petit matériel des VPI ou matériel informatiques divers
- Matériel mobilier VRD 40 000 € à répartir pour des opérations comme :
 - Mobiliers divers (poursuite rénovation)
 - Motifs lumineux fin d'année
 - Travaux clôture
- Travaux VRD : 50 000 € dans le cadre du marché à bon de commande (accès perche tir à l'arc, cheminement calcaire étang de pêche.).
- Travaux dans les bâtiments communaux : 460000 € sont inscrits dans cette opération et pourront être affectés sur les projets comme :
 - 155 000 € sur le cimetière pour les reprises de concessions
 - Etude aménagement des ateliers 15 000 €
 - Etude boudrome 15000
 - Remplacement CTA cuisine centrale 10 000 €
 - Réfection du parquet et des gradins de la salle Léo Lagrange pour 200 000 €
 - Travaux d'arrosage 2^{ème} tranche 22000€
 - Signalétique des bâtiments pour 22 000 €

- Travaux dans les écoles : 34 000 € qui seront à répartir sur des opérations comme la rénovation peintures extérieures côté cour école Hugo, l'ajout d'acrotères sur les 2 préaux Victor Hugo, le remplacement de porte coupe-feu à Victor Hugo, une expertise de bâtiment à pasteur

- Parc galamé : 33 600 € pour la réfection des platelages et des abords de la baignade notamment

- Vidéoprotection 75 000 € : poursuite du déploiement avec la pose de nouvelles caméras

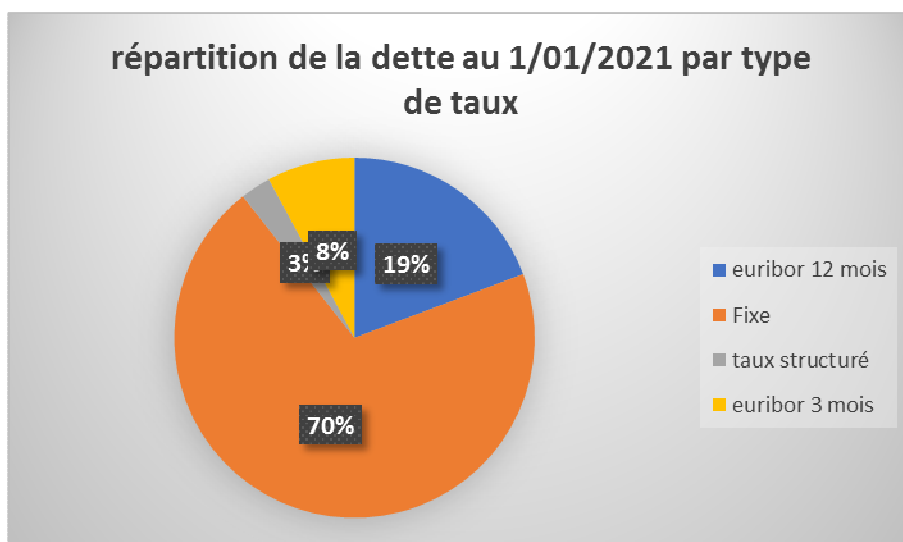
- Acquisitions foncières : 50 000 € pour saisir des opportunités si elles se concrétisent en cours d'exercice.

- Subvention d'équipement 10 000 € prévus au profit du Musée des jeux pour les acquisitions au titre de l'enrichissement des collections.

III. La dette :

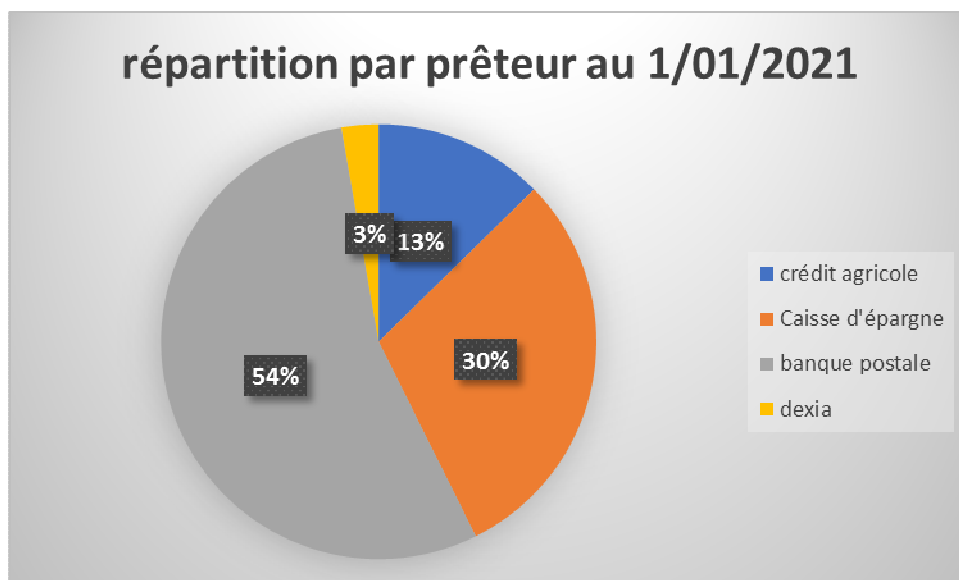
Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette de la commune se chiffre à 4 569 717,09 € et la dette se répartit comme suit en termes de types de taux :

type de taux	montant en euros
euribor 12 mois	880 000,00 €
Fixe	3 203 979,02 €
taux structuré	125 397,99 €
euribor 3 mois	360 340,08 €
	4 569 717,09 €



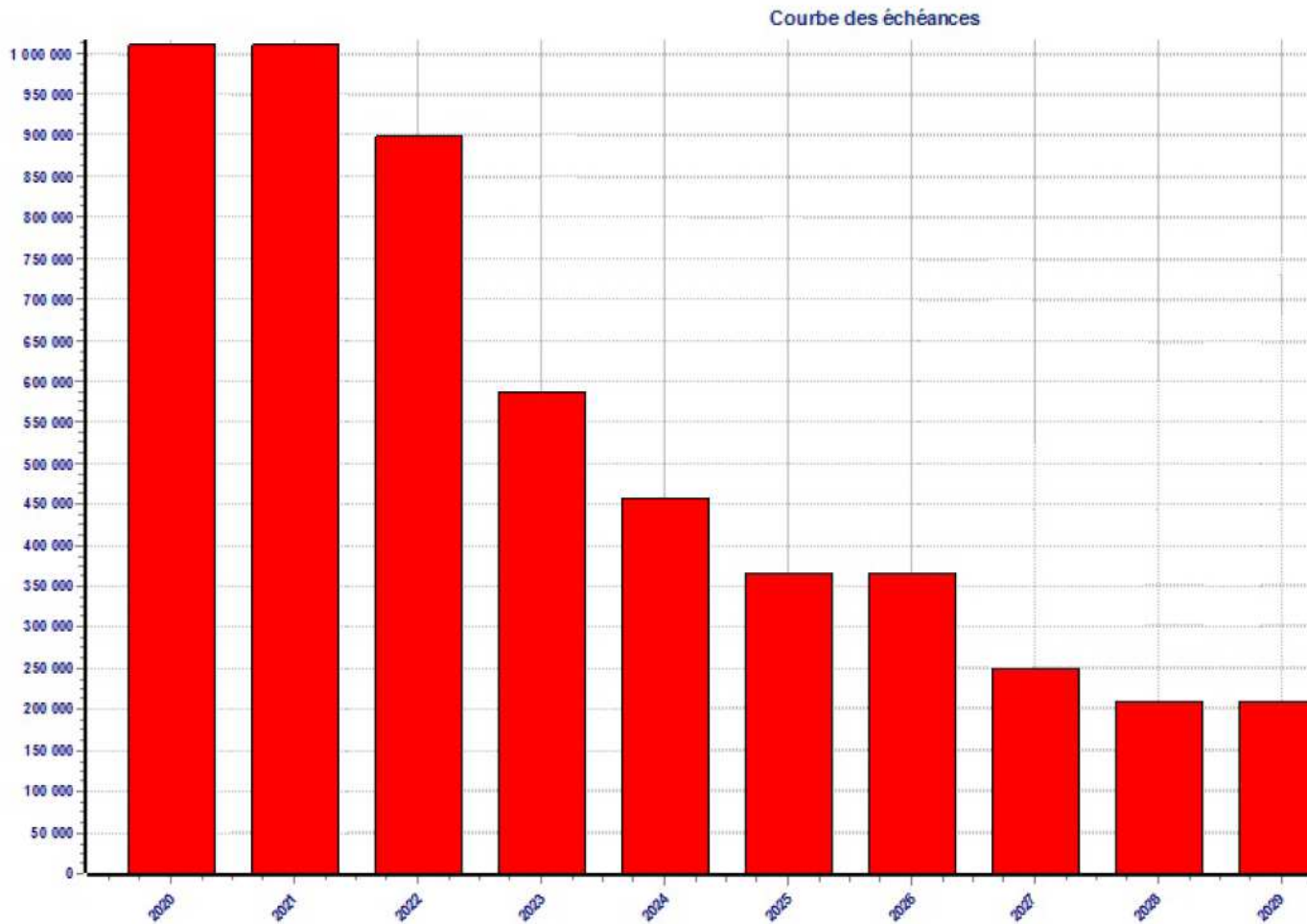
Par prêteur la répartition est la suivante

Banque	Montant en Euros
crédit agricole	578 227,59
Caisse d'épargne	1 370 402,40
banque postale	2 495 689,11
dexia	125 397,99
Total	4 569 717,09



Ci-dessous les flux de remboursements de la dette en son état actuel jusqu'à son extinction :

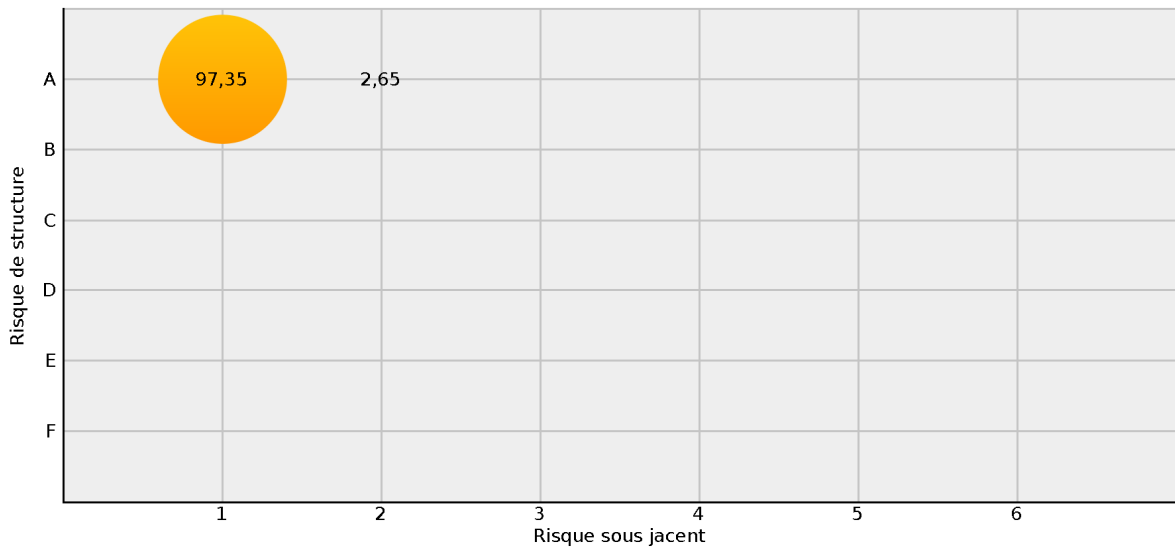
Projection de la dette



Ci-joint la répartition des emprunts aux termes de la charte de bonne conduite de Gissler.

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

Conclusion : l'épargne

En conclusion il est possible de dégager l'épargne constituée par la commune sur son budget 2021.

Ci-dessus le calcul de la chaîne des épargnes :

	Montant en euros ou en %
Dépenses de fonctionnement	16 104 715,00 €
Recettes de fonctionnement	19 114 280,00 €
Intérêts de la dette	73000
Epargne de Gestion	3 082 565,00 €
Taux d'épargne de gestion	16,13
Epargne Brute	3 009 565,00 €
Taux d'épargne brute	15,75
Capital de la dette	940 000,00 €
Epargne nette	2 069 565,00 €
Taux d'épargne nette	10,83
Encours de dette au 31/12/2021	3 633 318,36 €
Capacité de désendettement	1,76

La commune est au dessus des cibles pour chaque épargne calculée puisque Pour le taux d'épargne de gestion, la cible est à 15 %. Le taux 2020 de la commune est de 16,13%.

Pour le taux d'épargne brute, la cible est à 10 %. Le taux 2020 est de 15,75 %.

Pour le taux d'épargne nette, la cible est de 0. Le taux 2020 est de 10,83%. Pour rappel cette épargne correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Enfin, le calcul des épargnes permet de calculer la capacité de désendettement de la commune qui correspond au temps que la commune mettrait à rembourser son encours de dette si elle y consacrait toute son épargne. Aussi avec l'encours de dette pris au 31 décembre 2021, cette capacité de désendettement est de 1,76 année.

La lecture de ces chiffres montre cette année encore une réelle maîtrise dans la

gestion de ses finances par la commune avec un programme d'investissement particulièrement ambitieux pour offrir toujours plus de service public à la population Loonoise.

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20201217-DEL1712202002M-DE
Date de télétransmission : 31/12/2020
Date de réception préfecture : 31/12/2020